



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 22 décembre 2017

N° 2017-818

Convocation du 15 décembre 2017

Aujourd'hui vendredi 22 décembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES
Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOUL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOULET
M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00
M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30
M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10
Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h00
M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05
Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20
M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00
M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05
M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00
Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00
M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00
Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00
Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10
Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00
M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10
Mme TOURNEPICHE à M. TURNERIE à partir de 11h00
Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER part à 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 22 décembre 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2017-818

EYSINES - Immeuble bâti sis 3 , rue Jacques Georges GIROL - Conclusion d'un bail emphytéotique avec l'Office public de l'habitat (OPH) Aquitanis - Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est propriétaire sur le territoire de la commune d'Eysines d'un immeuble bâti sis 3 rue Jacques Georges Girol, cadastré BD 523 pour une contenance de 182 m².

En accord avec la commune d'Eysines cet immeuble a été proposé à Aquitanis pour la réalisation d'une opération de réhabilitation très sociale de type PLAI Adapté (Prêt locatif aidé d'intégration) s'inscrivant dans le cadre d'une programmation territorialisée d'offre de logements adaptés à des publics spécifiques, financés par des prêts PLAI.

Cet objectif répondant pleinement aux critères mis en place par notre règlement d'intervention en faveur du logement social adopté par délibération n°2014-110 de la Communauté urbaine de Bordeaux du 14 février 2014, devenue Bordeaux Métropole le 1er janvier 2016, ce bien immobilier sera mis à disposition d'Aquitanis par le moyen d'un bail emphytéotique d'une durée de 42 ans et ce, à titre gratuit.

Le montant des travaux à engager par ledit office public de l'habitat pour cette opération est estimé à 80 000 € H.T.

Il est précisé que la Direction de l'immobilier de l'Etat par avis du 6 octobre 2017 a estimé le montant de la redevance annuelle à 3 700 euros.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 5211-37,

VU les dispositions du Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L 451-1 à

L 451 -12,

VU la délibération n°2014/0110 du Conseil de Communauté du 14 février 2014,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat n°2017-33162L0441 du 6 octobre 2017,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt du projet de l'Office public de l'habitat (OPH) Aquitanis de réaliser 1 logement en PLAI Adapté dans l'immeuble bâti sis 3, rue Jacques Georges Girol à Eysines en cohérence avec le règlement d'intervention métropolitain en faveur du logement social,

DECIDE

Article 1 : de consentir à l'OPH Aquitanis dont le siège est situé 1, avenue André Reinson à Bordeaux, un bail emphytéotique pour une durée de 42 ans, à titre gratuit, portant sur l'immeuble bâti sis 3 rue Jacques Georges Girol à Eysines cadastré BD 523 pour une contenance de 182 m² et ce, dans le cadre du projet de réhabilitation très sociale susvisé,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de bail emphytéotique et tous autres documents afférents à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

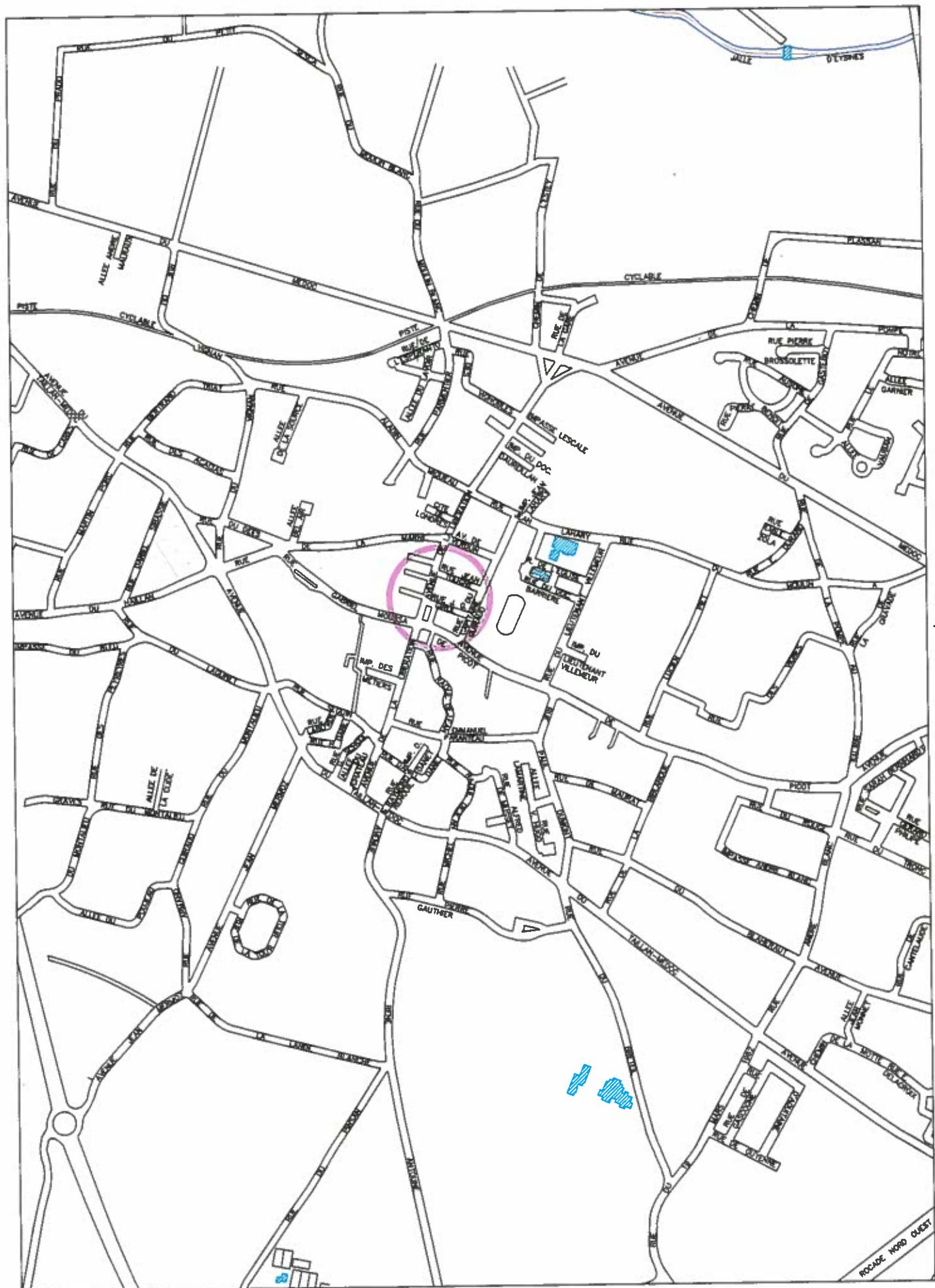
Ne prend pas part au vote : Monsieur MANGON, Madame DE FRANÇOIS

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 décembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 11 JANVIER 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 11 JANVIER 2018	Monsieur Jacques MANGON

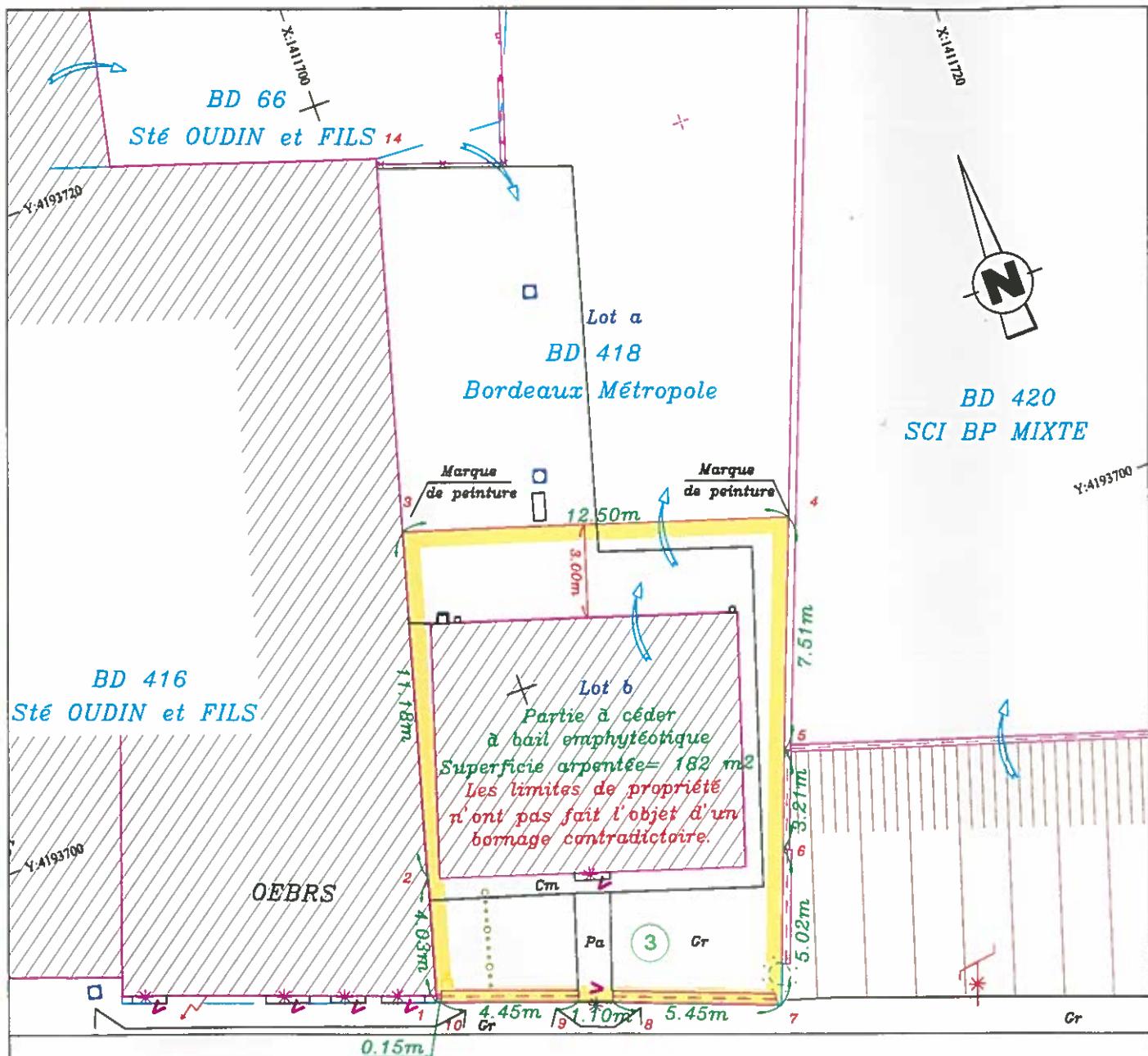
PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/10000



PLAN DE MASSE

Echelle : 1/200



Rue Jacques Georges Girol

MATRICULE	X	Y
1	1411694,01	4193691,43
2	1411695,10	4193695,31
3	1411698,07	4193706,09
4	1411710,00	4193702,34
5	1411707,34	4193695,32
6	1411706,23	4193692,30
7	1411704,48	4193687,50
8	1411699,38	4193689,51
9	1411698,34	4193689,89
10	1411694,15	4193691,38
11	1411675,95	4193698,66
12	1411735,02	4193668,54
12	1411681,27	4193687,72
13	1411723,44	4193737,66
14	1411701,31	4193717,71

*NOTA: Plan dressé d'après l'état des lieux.
Plan rattaché au système de projection
de coordonnées Lambert 93 CC45.*